

Décision du Président
Marché à procédure adaptée : N° EPT 2121
Etude préalable à une intervention sur le parc privé de logements
de la ville de Vincennes
Avenant N° 1
Titulaire : VILLES VIVANTES

2023 – D – n° 111

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N° 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT le marché N° EPT 2121 concernant une étude préalable à une intervention sur le parc privé de logements de la ville de Vincennes à passer avec la société VILLES VIVANTES sise 137 rue Vieille du Temple à PARIS (75003), et la nécessité de passer un avenant N° 1 pour prolonger le marché jusqu'au 31 janvier 2023 et acter une moins-value,

VU les termes dudit avenant N°1,

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer l'avenant N°1 au marché N° EPT 2121 concernant une étude préalable à une intervention sur le parc privé de logements de la ville de Vincennes à passer avec la société VILLES VIVANTES sise 137 rue Vieille du Temple à PARIS (75003),

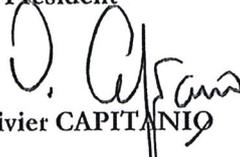
Article 2 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 3 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 17 JAN. 2023



Le Président


Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 17/01/23
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20230117-D2023-11-AR
Date de télétransmission : 17/01/2023
Date de réception préfecture : 17/01/2023